

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2017

Procès-verbal n° 02-2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE

Absent : Gérard VUILLERMET

Secrétaire de séance : Monsieur Christian PETRAZ

1- INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire ainsi qu'il suit :
- Maire : indemnité de 34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoint au Maire : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2- CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF AVEC LUDOVIC POMMERET POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de partenariat sportif à intervenir avec Ludovic Pommeret pour la saison 2017 et d'autoriser monsieur le Maire à la signer.

3- ACCUEIL DE STAGIAIRES ÉTUDIANTS : MODALITÉS DE GRATIFICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement mensuel d'une gratification dans la limite de 15 % du plafond de la sécurité sociale pour les stagiaires étudiants dont la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs.

Les autres dispositions de la délibération du conseil municipal du 2 février 2017 demeurent inchangées.

4- DÉSIGNATION AU COMITÉ DE DIRECTION DE VALLOIRE TOURISME

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 contre (Corine FALCOZ et Stéphanie MASSE) et 1 abstention (Isabelle FORAY) décide :

- de désigner comme représentant du conseil municipal au comité de direction de Valloire Tourisme, Madame Elisabeth Dams, Adjointe au Maire, en remplacement de Madame Stéphanie Masse, conseillère municipale.

5- AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ACTÉE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant à la convention d'assistance et de conseil en matière de prévention des risques professionnels passée avec le CDG 73 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

6- OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence juridique PLU à la communauté de communes Maurienne-Galibier.

7- DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Retirée de l'ordre du jour en début de séance.

8- CRÉATION D'UNE MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA VALLOIRETTE PAR LA SOREA - VOLET FONCIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les conventions de servitude à intervenir avec les propriétaires concernés par le passage sur leur terrain de la conduite forcée du projet de petite centrale hydroélectrique sur la Valloirette et portant régularisation de la conduite communale des eaux usées acheminées à la station d'épuration intercommunale et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

9- ÉCHANGE FONCIER SANS SOULTE COMMUNE DE VALLOIRE / UNION NATIONALE DES CENTRES SPORTIFS EN PLEIN AIR (UCPA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acte authentique portant échange foncier sans soulte à intervenir avec l'UCPA dont les frais d'établissement sont pris en charge pour moitié par chacune des parties et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

10- FINANCEMENT 2017 DE L'OFFICE DU TOURISME DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter le montant de la subvention 2017 allouée à Valloire Tourisme à la somme de 1.512.600 € décomposée comme suit :
 - Fonctionnement/promotion : 959.600 €
 - Commercialisation : 73.600 €
 - Animation – événements : 479.400 €
- de laisser à l'ordonnateur, le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de cette subvention communale compte tenu des besoins en trésorerie de Valloire Tourisme.

11- BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite d'un montant de 5.800 €, la dépense d'investissement suivante : Sécurisation du Rieu Benoit, avant le vote du budget primitif principal 2017.

12- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

13- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif du budget principal 2016, comme suit :

Fonctionnement

Recettes 11 921 119.05 €

Dépenses 7 219 827.50 €

➤ Résultat + 4 701 291.55 €

Investissement

Recettes 3 230 841.69 €

Dépenses 2 716 202.17 €

➤ Résultat + 514 639.52

14- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget des équipements touristiques. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

15- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte administratif du budget des équipements touristiques 2016, comme suit :

Fonctionnement

Recettes 1 951 086.00 €

Dépenses 1 885 343.09 €

➤ Résultat + 65 742.91 €

Investissement

Recettes 1 892 265.24 €

Dépenses 1 640 410.26 €

➤ Résultat + 251 854.98 €

16- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget de l'eau et de l'assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

17- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2016, comme suit :

Fonctionnement

Recettes 882 229.71 €

Dépenses 790 125.29 €

➤ Résultat + 92 104.42 €

Investissement

Recettes 215 226.59 €

Dépenses 310 921.26 €

➤ Résultat - 95 694.67 €

18- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget du parc de stationnement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

19- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte administratif du budget du parc de stationnement, comme suit :

Fonctionnement

Recettes 202 531.99 €

Dépenses 167 629.90 €

➤ Résultat + 34 902.09 €

Investissement

Recettes 71 696.03 €

Dépenses 83 392.95 €

➤ Résultat - 23 205.17 €

20- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget microcentrales. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**21- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET
MICROCENTRALES**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le compte administratif du budget microcentrales 2016, comme suit :

Fonctionnement

Recettes 36 467.78 €

Dépenses 36 467.78 €

➤ Résultat 0 €

Investissement

Recettes 36 440.35 €

Dépenses 10 327.20 €

➤ Résultat + 26 113.15 €

22- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 de la commune de Valloire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 9 mars 2017 à 23h00.

